



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DE LA LICENCE
SCIENCES SOCIALES**

Le règlement des études comprend deux parties. La partie 1 est commune à toutes les mentions de licence que l'établissement est accrédité à délivrer. La partie 2 est spécifique à chaque mention. Elle comprend 1) le tableau de structuration de la mention, 2) les tableaux d'enseignement des parcours, 3) le tableau des stages.

Partie 1 : REGLEMENT DES ETUDES COMMUN LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;

Vu le règlement général du diplôme national de licence adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

Partie 2 : REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MENTION LICENCE

- Tableau de structuration de la mention ;
- Tableau des stages ;
- Tableaux d'enseignement des parcours et des niveaux ;

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES LICENCE

Tableau de structuration : Mention : Sciences sociales

| Intitulé du parcours/étape | Code ETAPE APOGEE | Niveau | Parcours diplômant | Condition d'accès au parcours | Intitulé(s) parcours amont(s) ou pré-requis(s) |
|---|-------------------------|--------|-----------------------|----------------------------------|---|
| Licence 1 ^e année | L2P101 | L1 | | ParcourSup | |
| Licence 2 ^e année | L2P201 | L2 | X | Réinscription ou eCandidat | |
| Licence 3 ^e année parcours socio-démographie | L3P302 | L3 | X | Réinscription ou eCandidat | |
| Licence 3 ^e année parcours socio-anthropologie | L3K303 | L3 | X | Réinscription ou eCandidat | |

Tableau des Stages :

| Intitulé du parcours/étape | Code ETAPE APOGEE | Niveau | Modalités Stage | Durée minimale du stage |
|---|-------------------------|--------|-----------------|-------------------------|
| Licence 1 ^e année | L2P101 | L1 | Facultatif | 22 jours |
| Licence 2 ^e année | L2P201 | L2 | Facultatif | 22 jours |
| Licence 3 ^e année parcours socio-démographie | L3P302 | L3 | Obligatoire | 22 jours |
| Licence 3 ^e année parcours socio-anthropologie | L3K303 | L3 | Obligatoire | 22 jours |